

#### **FACULTE DE MEDECINE ET DE MAIEUTIQUE LYON SUD – CHARLES MERIEUX**

165 chemin du Grand Revoyet - B.P. 12 - 69921 OULLINS CEDEX

Téléphone: 04 26 23 59 05 - Site Web: http://lyon-sud.univ-lyon1.fr/

Année universitaire 2020/2021

## STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS

## Procédure à destination des étudiants admis en deuxième année de médecine

Cette année, il n'y aura pas d'enquête menée auprès des services de soins infirmiers et des directions des établissements habituellement partenaires. C'est à vous de prospecter et de trouver votre terrain de « stage d'initiation aux soins infirmiers ».

#### **QUELS TERRAINS DE STAGE PUIS-JE PROSPECTER?**

Vous pouvez faire un stage de soins infirmiers dans toute structure de soins, publique ou privée, y compris en dehors du département. Exemples : professionnels infirmiers exerçant en libéral, en EPHAD, en maisons de santé, etc.

Vous pouvez également prendre contact avec les services hospitaliers qui proposaient des places les années précédentes. <u>Merci de ne contacter que les établissements de la Liste Lyon Sud téléchargeable</u> sur la page des stages.

#### QUAND CONTACTER LES SERVICES, ETABLISSEMENTS OU PROFESSIONNELS?

Dès la publication des listes de résultats et en fonction du calendrier ci-dessous, vous pourrez contacter les services et les professionnels de soins.

PASS « super admis » : à partir de fin avril

PACES: à partir du 10 juin

PASS 2<sup>ème</sup> groupe: à partir du 22 juin

Toutes les demandes envoyées aux services hospitaliers avant ces dates ne seront pas traitées.

# QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR FAIRE SIGNER MES EXEMPLAIRES DE CONVENTION PAR LA FACULTE ?

Les conventions doivent impérativement être signées 7 JOURS AVANT le début de votre stage par la structure d'accueil et la Faculté.

Vous devrez envoyer par mail à <u>stages.lyon-sud@univ-lyon1.fr</u> votre convention pré-remplie accompagnée de l'accord de principe de la structure de soins (document manuscrit ou mail), deux semaines au plus tard avant le début de votre stage. **Une fois signés, vos exemplaires de conventions seront envoyés, accompagnés d'une fiche d'évaluation**, par la Faculté à la structure de soins.

Attention, la Faculté sera fermée à partir du 30 juillet au soir. La date limite pour le retour des conventions de la dernière période de stage est le 19 juillet.

N° de période	Dates de périodes	Date limite de retour des conventions
P1	Mardi 25 mai au dimanche 20 juin	Lundi 10 mai
P2	Lundi 07 juin au dimanche 4 juillet	Mardi 25 mai
Р3	Lundi 14 juin au dimanche 11 juillet	Lundi 31 mai
P4	Lundi 21 juin au dimanche 18 juillet	Lundi 07 juin
P5	Lundi 28 juin au dimanche 25 juillet	Lundi 14 juin
P6	Lundi 5 juillet au dimanche 1 <sup>er</sup> août	Lundi 21 juin
P7	Lundi 12 juillet au dimanche 8 août	Lundi 28 juin
P8	Lundi 19 juillet au dimanche 15 août	Lundi 5 juillet
P9	Lundi 26 juillet au dimanche 22 août	Lundi 12 juillet
P10	Lundi 2 août au dimanche 29 août	Lundi 19 juillet

### QUELLES SONT LES DEMARCHES A EFFECTUER AVANT D'ALLER EN STAGE ?

**Etape 1**: Dès que vous avez vos résultats, contactez les professionnels de soins et les établissements à **proximité de votre domicile et** qui vous intéressent. Obtenez un accord de principe écrit mentionnant les dates précises du stage, le service et les coordonnées du lieu d'accueil. Vous pouvez faire remplir et signer l'accord de principe disponible en ligne ou obtenir un mail.

<u>Etape 2</u>: Pré-remplissez la convention de stage téléchargeable sur le site de la Faculté. Envoyez-la avec votre accord de principe à <u>stages.lyon-sud@univ-lyon1.fr</u> en respectant les dates limite de retour (cf. tableau ci-dessus)

<u>Pour pouvoir réaliser votre stage de soins infirmiers, il faut que vous soyez impérativement à jour de vos vaccinations.</u>

Pour rappel, après contrôle des fiches de vaccination, le SSU transmettra à la Faculté la liste des étudiants autorisés à effectuer leur stage. Si vous n'êtes pas sur cette liste, aucune convention ne sera établie.

## QUELLES SONT LES DEMARCHES A EFFECTUER PENDANT VOTRE STAGE ?

**Etape 3 :** Au début de votre stage, récupérez votre exemplaire de convention.

<u>Etape 4</u>: Faites remplir votre fiche d'évaluation avant la fin de votre stage.

La structure de soins devra l'envoyer par courrier à la Faculté de Médecine Lyon Sud-Charles Mérieux - Scolarité FGSM2 – BP12 - 69921 Oullins cedex ou par mail à <u>elodie.patay@univ-lyon1.fr</u>

Si besoin, vous pouvez télécharger la fiche d'évaluation sur la page des stages.